



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-50

Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour les équipements Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux

Conseillers en exercice	29		
Conseillers présents	26		Pour 28
Quorum	15		Contre
Conseillers représentés	3		
Suffrages exprimés	28		
Date de convocation	03/XII/2020	L'an 2020, le 16 décembre 2020 à 19h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de l'Odysée à Carignan de Bordeaux, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	04/XII/2020		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL FABER
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac		Hervé CAZENABE
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le 17 DEC. 2020

N° 2020-50

Objet : Délibération portant sur la modification de la convention de mise à disposition des locaux pour les équipements Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de Camarsac et Carignan de Bordeaux.

Considérant le travail partenarial mené avec les communes précitées

Considérant l'avis du Bureau communautaire élargi au maire en date du 2 décembre 2020

Rapport de synthèse :

La communauté de communes en partenariat avec les communes concernées, a mis à jour la clé de répartition concernant la refacturation des fluides faites aux associations mandataires organisant l'ALSH.

Le nouveau calcul tient compte du temps d'utilisation des locaux pour chaque partie (commune ou association), de la superficie des locaux et de l'espace utilisé par chaque partie.

Pour la commune de Carignan de Bordeaux :

Les locaux concernés par la convention sont ceux de l'accueil périscolaire.

La précédente clé présentait une réparation de 61% en charge pour la communauté de commune et 39% pour la commune propriétaire des locaux. Le calcul a donc été modifié. En effet, il apparaît que l'ALSH utilise plus de surface au sol mais moins souvent que l'APS.

TOTAL POUR CALCUL FLUIDES	
ASSOCIATION GESTIONNAIRE ALSH	39,00%
COMMUNE	61,00%
TOTAL UTILISATION	100,00%

Pour la commune de Camarsac :

Suite aux travaux d'agrandissements au sein du RPI de Camarsac et Croignon, la clé de répartition pour la refacturation des fluides a été modifiée. En effet le groupe scolaire s'est agrandi mais la surface d'occupation concernant l'ALSH n'a lui pas changé. L'accueil de loisirs occupe donc les pièces suivantes : réfectoire, bureau ALSH, salle motricité, bureau enseignants, salle de sieste et sanitaires.

TOTAL POUR CALCUL FLUIDES	
ASSOCIATION GESTIONNAIRE ALSH	11,01%
COMMUNE	88,99%
TOTAL UTILISATION	100,00%

La précédente clé appliquée présentait la répartition suivante, commune 87.12% et association mandataire 12.88%.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention Frank Monteil) :

1. De valider les modifications de la clé de répartition concernant la refacturation des fluides aux associations mandataires organisant un ALSH pour les communes de Carignan de Bordeaux et Camarsac.
2. D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants aux conventions et tout autre document relatif à ce sujet.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 17 décembre 2020

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

Bordereau de signature

2020_50



Délibération portant sur la modification de la convention de mise
à disposition des locaux pour 1

Signataire	Date	Annotation
ws Coteaux Bordelais, Parapheur Coteaux Bordelais WS	17/12/2020	
Michaël Ristic, Parapheur DGS Coteaux Bordelais	17/12/2020	
Christian Soubie, Parapheur Président Coteaux Bordelais	17/12/2020	  Certificat au nom de CHRISTIAN SOUBIE (COMMUNE DE TRESSES), émis par CertEurope.eID User, valide du 25 avr. 2018 à 11:06 au 25 avr. 2021 à 11:06.
Parapheur Coteaux Bordelais WS		

Dossier de type : Actes // Coteaux_Bordelais_DGS_Président